# Note de synthèse

## Séance publique

### SECRETARIAT COMMUNAL

**(1) Procès-verbal de la séance du 19 février 2025 - Approbation**

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

### SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

**(2) Affaires générales - Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon asbl (CRIBW) - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de l'asbl Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon doit être désigné.

**(3) Affaires générales - Le Chêne - Espace Rencontre en Brabant Wallon asbl - Désignation de 3 représentants de la Commune au sein des assemblées générales dont 2 représentants au sein du Conseil d'administration- Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, trois représentants de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de l'asbl Le Chêne - Espace de Rencontre en Brabant Wallon doivent être désignés. Deux d'entre eux représenteront la Commune au sein du Conseil d'administration.

**(4) Affaires générales - Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon asbl (AIS BW) - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de l'asbl Agence Immobilière Sociale du Brabant Wallon doit être désigné.

**(5) Affaires générales - Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de l'Opérateur de Transport de Wallonie doit être désigné.

**(6) Affaires générales - Building s.a. (anciennement Crédit Social de la Province du Brabant wallon) - Désignation du représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

La Commune est affiliée au Crédit Social du Brabant Wallon s.a. Le Crédit Social du Brabant Wallon s.a. a été absorbé en date du 13 décembre 2023 par la Building s.a., agréée par la Société wallonne du Crédit social.
Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de Building s.a. doit être désigné.

**(7) Affaires générales - Notre Maison s.c.r.l. - Désignation d'un délégué de la Commune au sein du Conseil d'administration - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein du Conseil d'administration de la scrl Notre Maison doit être désigné.
Par un courriel du 23 février 2025, le Président de l'Organe d'Administration de Notre Maison scrl indique qu'il est attribué pour La Hulpe, un administrateur MR.

**(8) Affaires générales - Régie des Quartiers Notre Maison asbl - Désignation de deux délégués de la Commune au sein des assemblées générales et d'un administrateur au sein du Conseil d'administration - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, deux délégués de la Commune au sein des assemblées générales et un administrateur au sein du Conseil d'administration de l'asbl Régie des Quartiers Notre Maison doivent être désignés.

**(9) Affaires générales - TV Com asbl - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de l'asbl TV Com doit être désigné.

**(10) Affaires générales - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales de la Société Wallonne des Eaux doit être désigné.

**(11) Affaires générales - Société wallonne des eaux (SWDE) - Désignation d'un représentant de la Commune au sein du conseil d'exploitation - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein du Conseil d'exploitation de la Société Wallonne des Eaux doit être désigné.

**(12) Affaires générales - Ethias - Désignation d'un représentant de la Commune au sein des assemblées générales - Prise d'acte**

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein des assemblées générales d'Ethias doit être désigné.

**(13) Affaires générales - Organe de consultation du bassin de mobilité (OCBM) - Désignation d'un représentant de la Commune - Prise d'acte**

Le Décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la Société régionale wallonne du Transport, introduit notamment la création d'organes de consultation des bassins de mobilité (OCBM), organes consultatifs, qui se réunissent deux fois par an, chargés d'émettre, sur initiative propre ou sur demande de l'Autorité Organisatrice du Transport (AOT), des recommandations concernant l'offre de transport en commun compte tenu de son contexte, des besoins et du budget, et tous les autres modes de transport.
Le Décret prévoit également que chaque commune du bassin est invitée à y mandater un membre de son Collège communal.

Suite aux élections communales du 13 octobre 2024 et à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, un représentant de la Commune de La Hulpe au sein de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Brabant Wallon doit être désigné.

**SERVICE CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT**

**(14) Cadre de vie - Environnement - INBW - Convention d'accès au centre de dépotage des curures d'avaloirs - Approbation**

Le 20 novembre 2024, l'INBW a inauguré un centre de dépotage des curures d'avaloirs sur le site de la station d'épuration de la Vallée de la Dyle à Basse-Wavre.
Ce centre est accessible gratuitement aux communes depuis le 02 décembre 2024 moyennant la conclusion de la convention d'accès modélisant l'utilisation.
La convention est jointe en annexe.
Il est proposé au Conseil communal d'approuver cette convention d'accès au centre de dépotage pour les curures d'avaloirs de l'INBW.

**SERVICE ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ - PERSONNEL**

**(15) Personnel - Administration - Organigramme - Information**

Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance du nouvel organigramme des services communaux.

**(16) Personnel - Modification du règlement de travail : Insertion des mesures relatives au bien-être au travail, au droit à la déconnexion et au RGPD - Notification et communication au Conseil communal - Prise d'acte**

En vue de se conformer aux dispositions du Code du bien-être au travail, au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la Loi du 3 octobre 2022 portant des dispositions diverses relatives au travail, le Collège communal, en date du 25 octobre 2024, a décidé de soumettre à une prochaine séance du Conseil communal une proposition de modification du règlement de travail. Le Conseil communal, en date du 18 décembre 2024, a approuvé les modifications au règlement de travail par l'insertion des dispositions relatives au bien-être au travail, au droit à la déconnexion et au RGPD et la mise à jour des coordonnées des divers organes et instances.
Le règlement de travail a été transmis à la tutelle et auprès de l'Inspection du travail, qui en a accuser réception en date du 18 février 2025.
La décision de la tutelle a été prise le 25 février 2025.
Il est proposé au Conseil communal de prendre acte de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 février 2025 approuvant la décision du Conseil communal du 18 décembre 2024 d'approuver les modifications au règlement de travail par l'insertion des dispositions relatives au bien-être au travail, au droit à la déconnexion et au RGPD et la mise à jour des coordonnées des divers organes et instances.